

2023/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2023/413 Du jeudi 28 décembre 2023 **Attribution du marché relatif à l'étude pré-opérationnelle sur les Terres Saint Lazare à Ris-Orangis - Elaboration d'une stratégie urbaine pour la requalification de la Zone d'Activité Economique – Marché 2023-25**

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2021/109 du Conseil municipal en date du 07 mai 2021, modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R2123-1 1° du code de la commande publique relatif aux procédures adaptées pour les marchés dont la valeur estimée hors taxes du besoin est inférieure aux seuils européens,

VU les articles 2161-2 et suivants du Code de la Commande Publique relatifs aux accords-cadres à bons de commande,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en concurrence des entreprises pour une mission portant sur l'élaboration d'une stratégie urbaine en vue d'une requalification profonde de la zone d'activité des Terres Saint Lazare, en lien avec les dynamiques urbaines en cours.

CONSIDERANT que cette étude comprend la réalisation d'une étude pré-opérationnelle permettant d'établir une programmation urbaine sur un secteur des Terres Saint Lazare dont la mutation fonctionnelle amorcée est appelée à se poursuivre,

CONSIDERANT que le marché est décomposé en deux types de prestations :

- Poste n°1 : partie forfaitaire pour les trois volets définis au CCTP,
- Poste n°2 : partie à bons de commande - sans minimum et avec maximum de 15 000 € HT, 24 mois à compter de la notification du contrat,

CONSIDERANT que le marché a été passé sous la forme d'une procédure adaptée avec l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence aux Echos, le 17 octobre 2023,

CONSIDERANT que dix (10) plis ont été déposés dans le délai imparti à savoir au plus tard le 09 novembre 2023 à 12 heures 00,

CONSIDERANT que la société CITY LINKED a remis une offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la collectivité, en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans le règlement de la consultation,

2023/

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la signature dudit marché numéroté 2023-25 :

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER le marché relatif à la réalisation d'une étude pré-opérationnelle sur les Terres Saint-Lazare à Ris-Orangis – Elaboration d'une stratégie urbaine pour la requalification de la zone d'activité économique avec la société CITY LINKED dont le siège social se situe 20 passage Saint-Sébastien – 75011 PARIS.

ARTICLE 2 : ARRETE les montants du marché comme suit :

- Poste n°1 : Partie forfaitaire - ordinaire : 36.000 € HT soit 43.200 € TTC,
- Poste n°2 : Partie à bons de commande : sans minimum et avec le maximum de 15.000 € HT sur une durée de 24 mois.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 28 décembre 2023.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 08 JAN. 2024

Publié le : 08 JAN. 2024

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur
Par délégation du Maire
Riadhe OUARTI
Directeur Général des Services

Signé électroniquement par :
RIADHE OUARTI
Le 05/01/2024 à 12:21